Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260630-20260607-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; Mme LE COINTE Catherine ; Mme STEVANT Christelle ; M. GUMIAUX Fabrice ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie ; M. GAY Jérôme ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	17
Absents représentés	:	2
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés :
Mme CARREIRA Sandra qui donne pouvoir à Mme SOULIMAN Sophie
M. BOUSQUAU Christian qui donne pouvoir M. ARS Marcel

Absents :
A été nommée secrétaire de séance : Sandrine CLERO

- **2026-06-07 Programme voirie 2026 : demande de subvention au Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST)**

M. BOUSSO Jean-Yves, adjoint à la voirie présente au conseil municipal, sur proposition de la commission voirie, le programme voirie 2026 : il s'agit des voiries de « La grand-croix » pour 130ml et de « La Grée » à « Carnizan » pour 280ml.

M. Le Maire propose au conseil municipal de valider le plan de financement correspondant à ces investissements et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Département au titre du PST.

Plan de Financement prévisionnel Programme Voirie 2026 :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
De La Grée à Carnizan-280ml	17 014.86 €	Département PST 30%	10 415.51€
La Grand Croix-130ml	17 703.50 €		
		Autofinancement	24 302.85 €
TOTAL	34 718.36 €	TOTAL	34 718.36 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce programme et autorise M Le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département.
(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 02 juillet 2026
Le Maire
Marcel ARS